

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2023

---

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES FEMMES VICTIMES DE FAUSSE COUCHE  
- (N° 747)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS47

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi cet article :

« Le I de l'article L. 162-58 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

« 1° Au 2° , après la seconde occurrence du mot : « médecin », sont insérés les mots : « ou une sage-femme » ;

« 2° Le même 2° est complété par une phrase ainsi rédigée : « En cas d'interruption spontanée de grossesse, le partenaire de la patiente peut également faire l'objet d'un adressage par la sage-femme. » ;

« 3° Au dernier alinéa, après le mot : « médecins, » est inséré le mot : « sages-femmes ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement destiné à assurer la recevabilité financière d'un amendement proposé par la rapporteure du texte.